PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R32-2025-338

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-07-07-00004 - décision du directeur général de l'ARS du 7 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (22 pages) Page 3

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

DECISION PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la santé publique, et notamment le titre III du livre IV (agences régionales de santé) ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 mai 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les décisions de nomination des personnels de l'ARS ;

DECIDE

Article 1 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugo Gilardi, directeur général de l'ARS, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont données à M. Jean-Christophe Canler, en qualité de directeur général adjoint, à l'effet de signer toutes décisions, conventions et correspondances relatives à l'exercice de la totalité des missions de l'ARS à l'exception :

- des comptes financiers du budget principal et du budget annexe relatif au Fonds d'Intervention Régional (FIR) ;
- des remises gracieuses et admissions en non-valeur en deçà du seuil de compétence du conseil d'administration.

Article 2 – Sont exclues de la présente délégation, pour les délégataires mentionnés aux articles 3 à 16, les décisions, conventions et correspondances suivants :

- contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'Etat et l'ARS ;
- décisions arrêtant le projet régional de santé et ses composantes, ainsi que les territoires et les zones ;
- contrats territoriaux de santé prévus à l'article L.1434-13 du code de la santé publique ;
- décisions mettant en œuvre le droit de dérogation du directeur général de l'ARS aux normes réglementaires prévu par l'article R.1435-40 du code de la santé publique ;
- diagnostics partagés, projets territoriaux de santé mentale et contrats territoriaux de santé mentale prévus à l'article L.3221-2 du code de la santé publique, ainsi qu'en l'absence d'initiative des professionnels, les dispositions nécessaires pour que l'ensemble du territoire de la région bénéficie d'un projet territorial de santé mentale ;
- décisions d'opposition au projet de santé d'une communauté professionnelle territoriale de santé ;
- arrêtés autorisant les expérimentations pour l'innovation dans le système de santé prévues par l'article L.162-31-1 du code de la sécurité sociale dont le champ d'application territorial est local ou régional ;
- conventions avec les établissements publics nationaux ;
- comptes financiers du budget principal et du budget annexe ;
- remises gracieuses et admissions en non-valeur en deçà du seuil de compétence du conseil d'administration ;

- délibérations adoptées lors du conseil d'administration ;

- injonctions, mises en demeure, mesures provisoires de gestion, mises sous plan de redressement et désignations d'administrateurs provisoires ;

- décisions portant sanctions financières ;

- décisions relatives aux demandes d'approbation des conventions constitutives, des avenants et de la dissolution des différentes formes de coopération évoquées au titre III du livre Ier de la sixième partie du code de la santé publique, aux sections 4 et 4 bis du chapitre II du titre Ier du livre III du code de l'action sociale et des familles et aux articles 98 et suivants de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, ainsi que les décisions de mise en œuvre des dispositions de l'article L.6131-2 du code de la santé publique ;

- correspondances adressées au Président de la République et aux ministres, ainsi qu'à leurs cabinets ;

- correspondances adressées aux parlementaires ;

- correspondances adressées au préfet de région, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions de l'ARS ;

- correspondances adressées aux préfets de département, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions de l'ARS ;

- correspondances adressées aux présidents et aux vice-présidents du conseil régional et des conseils départementaux, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions de l'ARS ;

- correspondances adressées aux maires des villes, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions de l'ARS ;

- correspondances adressées aux directeurs d'administrations centrales ou d'établissements publics nationaux, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions de l'ARS ;

- correspondances adressées à la caisse nationale d'assurance maladie et aux organismes nationaux des autres régimes, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions de l'ARS ;

- saisines adressées aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières – dont saisines au titre du contrôle de légalité, saisines de la chambre régionale des comptes dans le cadre de la procédure d'approbation des EPRD des établissements de santé, saisines des chambres disciplinaires ordinales, saisines du procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale et saisines de la commission d'accès aux documents administratifs ;

- programme régional d'inspection et de contrôle ;

- courriers de transmission des rapports d'inspection définitifs aux intéressés - à l'exception des missions d'inspection relatives à la santé environnementale et aux domaines pharmaceutiques ou biologiques ;

- décision de soumettre à une mission d'enquête budgétaire et financière en application de l'article R.313-34 du code de l'action sociale et des familles et les actes se rapportant à cette mission d'enquête ;

- protocoles départementaux relatifs aux actions et prestations mises en œuvre par l'ARS pour les préfets de département ;

- décisions relatives au cahier des charges de la permanence des soins ambulatoires ;

- décisions de suspension des professionnels de santé ;

- décisions de suspension du droit d'user du titre de psychothérapeute et décisions de radiation du registre national des psychothérapeutes ;

- décisions relatives aux demandes d'habilitation des établissements de santé privés à assurer le service public hospitalier ;

- décisions relatives aux demandes d'autorisation de création, de fusion ou de fermeture d'établissements de santé, ainsi qu'aux décisions de suspension et de retrait des autorisations d'activité de soins ou d'équipement matériel lourd dans la cadre de l'article L.6122-13 du code de la santé publique ;

- crédit-bail conclu au nom de l'Etat pour le compte de l'établissement public de santé prévu à l'article R.6148-2 du code de la santé publique ;

- décisions ou correspondances relatives aux positions et situations administratives des directeurs des centres hospitaliers universitaires et des établissements publics de santé support d'un groupement hospitalier de territoire ;

- décisions relatives à l'emploi des directeurs contractuels dans le cadre des dispositions du décret n°2020-959 du 31 juillet 2020 relatif aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière ;

- désignations des directeurs d'établissements de santé ou médico-sociaux par intérim ;

- conventions conclues avec la maison départementale des personnes handicapées, les organismes de protection sociale, le rectorat et les établissements et services intéressés dans le cadre du fonctionnement en dispositif intégré ;

- conventions d'appui conclues avec la maison départementale des personnes handicapées relatives à la démarche « une réponse accompagnée pour tous » ;

- décisions de fermeture d'établissements ou services médico-sociaux, ainsi que les décisions de transfert des autorisations médico-sociales à l'initiative de l'autorité administrative dans le cadre de l'article L.313-18 du code de l'action sociale et des familles ;

- accords avec les organisations syndicales ;

- règlement intérieur de l'ARS.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugo Gilardi, directeur général, et de M. Jean-Christophe Canler, directeur général adjoint, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les contrats locaux de santé et les contrats de ville, ainsi que les décisions et correspondances relatives à ceux-ci, pour le territoire sur lequel il ou elle a été nommé(e), à :

- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne, et, en son absence ou empêchement, Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Aline Queverue, directrice de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, M. Olivier Rovere, directeur adjoint de la délégation départementale du Nord ;
- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise, et, en son absence ou empêchement, Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme et, en son absence ou empêchement, Mme Anne-Valérie Boitel, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugo Gilardi, directeur général, et de M. Jean-Christophe Canler, directeur général adjoint, délégation de signature est donnée à Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, et, en son absence ou empêchement, à Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, à l'effet de signer les lettres de mission et lettres d'annonce relatives à l'objet et à la composition des missions d'inspection.

Article 5 – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les conventions – à l'exception de celles listées à l'article 2 – lors des manifestations publiques où elle ou il représente le directeur général de l'ARS à :

- M. Jean-Christophe Canler, directeur général adjoint ;

- Mme Laurence Cado, directrice de la stratégie et des territoires jusqu'au 31 juillet 2025 inclus et directrice adjointe de l'offre médico-sociale à compter du 1er août 2025 ;
- M. Gwen Marqué, directeur adjoint de la stratégie et des territoires jusqu'au 31 juillet 2025 inclus et directeur de la stratégie et des territoires à compter du 1er août 2025 ;
- Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;
- Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;
- Mme Sylviane Strynckx, directrice de la prévention et de la promotion de la santé ;
- Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la prévention et de la promotion de la santé et sous-directrice de l'animation territoriale ;
- M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins ;
- Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins ;
- M. Charly Chevalley, directeur de l'offre médico-sociale ;
- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Aline Queverue, directrice de la délégation départementale du Nord ;
- M. Olivier Rovere, directeur adjoint de la délégation départementale du Nord ;
- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise ;
- Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme ;
- Mme Anne-Valérie Boitel, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme.

Article 6 – Délégation de signature est donnée pour signer les correspondances avec les présidents des conseils territoriaux de santé, pour le territoire sur lequel elle ou il a été nommé(e), est accordée à :

- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne, et, en son absence ou empêchement, Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Aline Queverue, directrice de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, M. Olivier Rovere, directeur adjoint de la délégation départementale du Nord ;
- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise, et, en son absence ou empêchement, Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme, et, en son absence ou empêchement, Mme Anne-Valérie Boitel, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme.

Article 7 – Délégation de signature est donnée à M. Pascal Poëtte, en qualité de directeur de la communication au sein de la direction générale, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction *(y compris le programme Culture Santé)* – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4.

Article 8 – Délégation de signature est donnée à Mme Laurence Cado, en qualité de directrice de la stratégie et des territoires jusqu'au 31 juillet 2025 inclus et à M. Gwen Marqué, en qualité de directeur de la stratégie et des territoires à compter du 1er août 2025, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction – *dont l'observation et les études, les systèmes d'informations de santé, les dépenses et les investissements de santé, les projets stratégiques et les parcours, le CPOM entre l'ARS et l'État, la démocratie en santé et la gouvernance, et les affaires juridiques* – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4.

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes, jusqu'au 31 juillet 2025 inclus, à M. Gwen Marqué, directeur adjoint de la stratégie et des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Cado.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Laurence Cado, jusqu'au 31 juillet 2025 inclus, et de M. Gwen Marqué, délégation de signature est accordée, à l'exception de l'ensemble des actes listés aux articles 2 à 4, à M. Franck Deston, sous-directeur des dépenses et des investissements de santé, dans la limite des missions confiées à la sous-direction dont il est responsable.

Délégation spéciale est accordée à Mme Caroline Peroutka, responsable du service des affaires juridiques, pour signer les mémoires en défense et correspondances adressés aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières, ainsi qu'à la commission d'accès aux documents administratifs.

Délégation spéciale pour signer les décisions et arrêtés relatifs aux missions dont est chargée la direction de la stratégie et des territoires, lorsque le bénéficiaire de ces actes est un établissement de santé, est accordée à M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins, M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés à la direction de l'offre de soins et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources à la direction de l'offre de soins.

Article 9 – Délégation de signature est donnée à Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, en qualité de directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction – *dont l'inspection-contrôle, les soins sans consentement, l'hémovigilance, la zone défense et sécurité, l'alerte et la veille sanitaire et la santé environnementale* – à l'exception des actes listés aux articles 2 et 3.

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes à Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville et de Mme Tiphaine Loreille, délégation de signature est accordée, à l'exception de l'ensemble des actes listés aux articles 2 à 4, chacun dans la limite des missions confiées à la sous-direction dont elle ou il est responsable, à :

- Mme Agnès Champion, sous-directrice de l'inspection et du contrôle ;
- Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale ;
- Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, sous-directrice veille et sécurité sanitaire.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, de Mme Tiphaine Loreille et de Mme Virginie Le Roux-Montaclair, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, chacun dans la limite des missions confiées au service dont elle ou il est responsable ou chargé de mission, à :

- M. Christophe Heyman, responsable du service régional d'évaluation des risques sanitaires et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Béatrice Jedor, responsable adjointe du service régional d'évaluation des risques sanitaires, et à Mme Hélène Du-Crest, à Mme Emilie Gallois, à Mme Sylvie Molins, à Mme Céline Waeterloos et à Mme Gaëlle Zanzana, agents du service régional d'évaluation des risques sanitaires ;
- Mme Marie-Aude Schiaulini-Zelmat, responsable du service santé environnementale Aisne et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Magali Signolet, responsable adjointe du service santé environnementale Aisne ;
- M. Florent Guérin, responsable du service santé environnementale Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Anne Druesnes, à Mme Géraldine Jacob, à Mme Magalie Lemoine et à Monsieur Stéphane Vandendorpe, agents du service santé environnementale Nord ;
- Mme Vanessa Decouture, responsable du service santé environnementale Oise, à compter du 7 juillet 2025 ;
- M. Eric Bemben, responsable du service santé environnementale Pas-de-Calais et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. Olivier Grard, responsable adjoint du service santé environnementale Pas-de-Calais, et à Mme Isabelle Corbeaux et Mme Sophie Lohez, agents du service santé environnementale Pas-de-Calais ;
- M. Jérôme Veyret, responsable du service santé environnementale Somme.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville et de Mme Tiphaine Loreille, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à M. Benoît Barbara, responsable de la cellule point focal régional, dans la limite des missions confiées à cette cellule.

Par ailleurs, délégation spéciale pour signer la transmission des informations relatives aux demandes de détention d'armes est accordée à Mme Sophie Lhermitte, responsable du service soins sans consentement.

Délégation spéciale pour signer les décisions concernant les demandes d'inscription sur la liste des personnes pour lesquelles une information particulière doit être effectuée en cas de coupure électrique, ainsi que leur transmission aux services ENEDIS et les décisions concernant les produits de santé à délivrer pour la prise en charge des maladies à risque épidémique est accordée à Mme le

Dr Anne Capron, responsable du service veille sanitaire. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Anne Capron, délégation spéciale pour signer les décisions concernant les demandes d'inscription sur la liste des personnes pour lesquelles une information particulière doit être effectuée en cas de coupure électrique et leur transmission aux services ENEDIS, ainsi que les décisions concernant les produits de santé à délivrer pour la prise en charge des maladies à risque épidémique, à condition que les dépenses liées à ces décisions n'excèdent pas un montant de 500 €, est accordée à Mme le Dr Emmanuelle Cerf, M. le Dr Laurent Devien, Mme le Dr Emmanuelle Giraud, Mme le Dr Clara Leyendecker et M. le Dr Florian Sanz.

Délégation spéciale pour signer les décisions et arrêtés relatifs aux missions dont est chargée la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, lorsque le bénéficiaire de ces actes est un établissement de santé, est accordée à M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins, M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés à la direction de l'offre de soins et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources à la direction de l'offre de soins.

Article 10 – Délégation de signature est donnée à Mme Sylviane Strynckx, en qualité de directrice de la prévention et de la promotion de la santé, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction – *dont les parcours de prévention, les addictions et personnes en difficultés spécifiques, et l'animation territoriale* – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4.

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la prévention et de la promotion de la santé et sous-directrice de l'animation territoriale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Strynckx.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Sylviane Strynckx et de Mme Amandine Dejancourt, délégation de signature est accordée, chacune dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou cellule dont elle ou il est responsable, à :

- Mme Stéphanie Maurice, sous-directrice parcours addictions et personnes en difficultés spécifiques - en ce qui concerne la prévention des addictions et les personnes en difficultés spécifiques ;
- M. Georgios Gounaris, sous-directeur parcours de prévention ;
- M. Frédéric Leysens, responsable de la cellule allocations des ressources.

Délégation spéciale pour signer les décisions et arrêtés relatifs aux missions dont est chargée la direction de la prévention et de la promotion de la santé, lorsque le bénéficiaire de ces actes est un établissement de santé, est accordée à M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins, M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés à la direction de l'offre de soins et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources à la direction de l'offre de soins.

Article 11 – Délégation de signature est donnée à M. Pierre Boussemart, en qualité de directeur de l'offre de soins, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4.

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins (en charge notamment des pôles de proximité territoriaux), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Boussemart.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme Christine Van Kemmelbeke, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, chacun dans la limite des missions confiées à la sous-direction, au service, à la cellule ou au pôle dont elle ou il est responsable, à :

- Mme le Dr Sophie Augros, sous-directrice démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé – en ce qui concerne notamment l'accès aux soins sur les territoires, les parcours coordonnés et la coopération, la gestion des ressources humaines hospitalières et la gestion et la formation des professionnels de santé ;
- M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés – en ce qui concerne notamment la planification, les autorisations et la contractualisation, l'allocation de ressources et l'accès aux soins non programmés et les transports sanitaires ;
- M. Emmanuel Sinnaeve, sous-directeur de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie – en ce qui concerne notamment l'analyse financière, l'amélioration de l'efficience, l'information médicale et la T2A, les produits de santé et la biologie ;
- Mme Louise Lecerf, responsable du service accès aux soins sur les territoires, parcours coordonnés et coopération de la sous-direction démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé ;
- Mme Mariam Petrosyan, responsable du service gestion des ressources humaines hospitalières de la sous-direction démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé ;
- Mme Louise Richard-Gilis, responsable du service gestion et formation des professionnels de santé de la sous-direction démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé ;
- Mme Isabelle Guilloton, responsable du service accès aux soins non programmés et transports sanitaires de la sous-direction offre de soins hospitalière et soins non programmés ;
- Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources de la sous-direction offre de soins hospitalière et soins non programmés ;
- Mme Marie-Alexandra Divandary, responsable du service planification, autorisation et contractualisation de la sous-direction offre de soins hospitalière et soins non programmés ;
- Mme Elodie Guilbault, responsable du service amélioration de l'efficience de la sous-direction de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;
- M. François Montagne, responsable du service analyse financière de la sous-direction de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;

- M. Pierre Balayé, responsable du service information médicale et T2A de la sous-direction de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;
- Mme Catherine Bonnard, responsable de la cellule produits de santé et biologie de la sous-direction de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;
- Mme Anne Diem, responsable du pôle de proximité territorial de l'Aisne ;
- Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, responsable du pôle de proximité territorial du Nord ;
- M. Alexandre Carpentier, responsable du pôle de proximité territorial de l'Oise ;
- M. Nicolas Hautecoeur, responsable du pôle de proximité territorial du Pas-de-Calais ;
- M. Jérôme Schlouck, responsable du pôle de proximité territorial de la Somme.

Délégation spéciale pour signer les décisions d'autorisation ou de retrait de l'autorisation de mise en service des véhicules de transports sanitaires à l'occasion des contrôles inopinés, ainsi que les décisions d'autorisation ou de maintien du retrait de l'autorisation de mise en service des véhicules de transports sanitaires lors des contre-visites effectuées à la suite d'un contrôle inopiné est accordée, pour l'ensemble de la région, à M. Clément Carré, Mme Karine Dutilloy, Mme Corinne Gaillard, Mme Valérie Gest, M. Cédric Hubaut, M. Fabrice Pichelin, Mme Isabelle Pion et Mme Claudia Szymanski.

Délégation spéciale pour signer les cartes de professionnel de santé des transporteurs sanitaires est accordée à :
- Mme Corinne Gaillard pour le département de l'Aisne ;
- M. Cédric Hubaut pour le département du Nord ;
- Mme Valérie Gest pour le département de l'Oise ;
- M. Clément Carré et Mme Isabelle Pion pour le département du Pas-de-Calais ;
- Mme Céline Rimbault pour le département de la Somme.

Délégation spéciale pour signer les attestations issues du répertoire d'enregistrement des professionnels de santé et les cartes de professionnel de santé des paramédicaux est accordée à :
- Mme Corinne Gaillard pour le département de l'Aisne ;
- M. David Desmidt et Mme Christelle Trinel pour le département du Nord ;
- Mme Marie-Christine Dujarric et Mme Valérie Gest pour le département de l'Oise ;
- M. Clément Carré, Mme Cathy Combes et Mme Isabelle Pion pour le département du Pas-de-Calais ;
- Mme Marie-Françoise Fabris et Mme Céline Rimbault pour le département de la Somme.

Délégation spéciale pour signer les décisions et arrêtés liés à l'allocation de ressources concernant l'ensemble des missions dont est chargée la direction de l'offre de soins est accordée à M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources.

Délégation spéciale pour signer les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux et comptes rendus des comités départementaux de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, et de ses sous-comités, lorsqu'elle ou il y représente le directeur général de

l'ARS en tant que co-président, est accordée, pour le territoire sur lequel elle ou il a été nommé(e), à :

- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne, et, en son absence ou empêchement, Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Aline Queverue, directrice de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, M. Olivier Rovere, directeur adjoint de la délégation départementale du Nord ;
- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise, et, en son absence ou empêchement, Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme et, en son absence ou empêchement, Mme Anne-Valérie Boitel, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme.

Article 12 – Délégation de signature est donnée à M. Charly Chevalley, en qualité de directeur de l'offre médico-sociale, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4.

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes à Mme Laurence Cado, directrice adjointe de l'offre médico-sociale à compter du 1er août 2025, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Charly Chevalley.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Charly Chevalley et, à compter du 1er août 2025, de Mme Laurence Cado, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, chacun dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou au pôle dont elle ou il est responsable, à :

- M. Christophe Muys, sous-directeur planification, programmation, autorisation ;
- M. Roger Petit, sous-directeur des affaires financières - en charge notamment de l'allocation de ressources, de la contractualisation et de l'efficience ;
- M. Olivier Renaux, responsable du pôle de proximité territorial de l'Aisne ;
- Mme Dorothée Grammont, responsable du pôle de proximité territorial du Nord, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Cécilia Guey, responsable adjointe ;
- Mme Sophie Liénard, responsable du pôle de proximité territorial de l'Oise ;
- Mme Delphine Ignace, responsable du pôle de proximité territorial du Pas-de-Calais, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Duriez, responsable adjointe ;
- M. Emmanuel Boisbouvier, responsable du pôle de proximité territorial de la Somme.

Délégation spéciale pour signer les décisions et arrêtés relatifs aux missions dont est chargée la direction de l'offre médico-sociale, lorsque le bénéficiaire de ces actes est un établissement de santé, est accordée à M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins, M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière

et soins non programmés et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources à la direction de l'offre de soins.

Article 13 – Délégation de signature est donnée à M. Thierry Véjux, en qualité de secrétaire général, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargé le secrétariat général – *dont les ressources humaines et les parcours, les affaires immobilières et logistiques, le numérique interne, la documentation et l'archivage, le budget principal, les achats et le contrôle de gestion, la prévention, santé et sécurité au travail, la responsabilité sociale et la qualité de vie au travail et le dialogue social*, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Véjux, délégation de signature est donnée à Mme Carole Lamorille, directrice adjointe du secrétariat général, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargé le secrétariat général, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 et des décisions de recrutement, d'affectation et de promotion des cadres de catégorie A sous contrats prévus par les articles L332-1, L332-2 et L322-24 à L322-26 du code général de la fonction publique, des cadres de niveau 7 à 10 des conventions collectives de sécurité sociale (régime général), des praticiens conseil et des agents de direction pour les agents sous conventions collectives.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Véjux et de Mme Carole Lamorille, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 et les décisions de recrutement, d'affectation et de promotion des cadres de catégorie A sous contrats prévus par les articles L332-1, L332-2 et L322-24 à L322-26 du code général de la fonction publique , des cadres de niveau 7 à 10 des conventions collectives de sécurité sociale (régime général), des praticiens conseil et des agents de direction pour les agents sous conventions collectives, chacun dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou service dont elle ou il est responsable, à :

- M. Rachid Faouzi, sous-directeur des ressources humaines et des parcours, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Dorothée Bussignies, sous-directrice adjointe des ressources humaines et des parcours ;
- M. Sébastien Piotrowski, sous-directeur du numérique interne ;
- M. Stéphane Cauchy, sous-directeur des affaires immobilières et logistiques ;
- Mme Pascale Debeir, responsable du service achats et contrôle de gestion .

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Véjux, de Mme Carole Lamorille, de M. Rachid Faouzi et de Mme Dorothée Bussignies, délégation spéciale de signature est accordée à M. Jean-Emmanuel Rios, responsable du service administration du personnel, suivi des carrières et des rémunérations, pour les actes de gestion administrative courante des agents, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 et des contrats d'engagement et de leurs avenants.

Délégation spéciale pour signer les plans de prévention est accordée à M. Philippe Borowczak, conseiller de prévention.

Article 14 – Lorsqu'elles sont en position d'astreinte de direction, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugo Gilardi, directeur général,

et de M. Jean-Christophe Canler, directeur général adjoint, et sans préjudice des autres délégations dont elles bénéficient par ailleurs, les actes autres que ceux listés aux articles 2 à 4 de la présente délégation, sous condition que ceux-ci soient strictement nécessaires à la résolution urgente d'une difficulté survenue pendant cette période d'astreinte :

- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Aline Queverue, directrice de la délégation départementale du Nord ;
- M. Olivier Rovere, directeur adjoint de la délégation départementale du Nord ;
- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise ;
- Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme ;
- Mme Anne-Valérie Boitel, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme ;
- M. Pascal Poëtte, directeur de la communication à la direction générale ;
- Mme Laurence Cado, directrice de la stratégie et des territoires jusqu'au 31 juillet 2025 inclus et directrice adjointe de l'offre médico-sociale à compter du 1er août 2025 ;
- M. Gwen Marqué, directeur adjoint de la stratégie et des territoires jusqu'au 31 juillet 2025 inclus et directeur de la stratégie et des territoires à compter du 1er août 2025 ;
- Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;
- Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;
- Mme Sylviane Strynckx, directrice de la prévention et de la promotion de la santé ;
- Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la prévention et de la promotion de la santé ;
- M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins ;
- Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins ;
- M. Charly Chevalley, directeur de l'offre médico-sociale ;
- M. Thierry Véjux, secrétaire général ;
- Mme Carole Lamorille, directrice adjointe du secrétariat général ;
- M. Maxime Moulin, directeur de cabinet à la direction générale ;
- Mme Cécile Canesse, cheffe de cabinet à la direction générale ;
- M. le Dr Patrick Goldstein, conseiller médical à la direction générale ;
- M. Rafaël Muela, agent comptable à l'agence comptable-service financier ;
- Mme Elisabeth Lehu, cheffe de projet « santé des personnes en situation de handicap », à la direction de l'offre médico-sociale.

Article 15 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugo Gilardi, directeur général, et de M. Jean-Christophe Canler, directeur général adjoint, qualité d'ordonnateur délégué est donnée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à :

- Mme Laurence Cado, directrice de la stratégie et des territoires jusqu'au 31 juillet 2025 inclus, et à M. Gwen Marqué, directeur adjoint de la stratégie et des territoires jusqu'au 31 juillet 2025

inclus et directeur de la stratégie et des territoires à compter du 1er août 2025, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de la stratégie et des territoires, ainsi que celles correspondant à la démocratie en santé et à la gouvernance ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Laurence Cado, jusqu'au 31 juillet 2025 inclus, et de M. Gwen Marqué, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à M. Franck Deston, sous-directeur des dépenses et des investissements de santé, en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes ;

- Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;

  En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville et de Mme Tiphaine Loreille, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, sous-directrice veille et sécurité sanitaire, et à Mme le Dr Anne Capron, responsable du service veille sanitaire, pour les dépenses et recettes d'intervention et de fonctionnement du FIR liées aux produits de santé à délivrer pour la prise en charge des maladies à risque épidémique ;

  En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, de Mme Tiphaine Loreille, de Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin et de Mme le Dr Anne Capron, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à Mme le Dr Emmanuelle Cerf, M. le Dr Laurent Devien, Mme le Dr Emmanuelle Giraud, Mme le Dr Clara Leyendecker et M. le Dr Florian Sanz pour les dépenses et recettes d'intervention et de fonctionnement du FIR liées aux produits de santé à délivrer pour la prise en charge des maladies à risque épidémique n'excédant pas un montant de 500€.

  En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville et de Mme Tiphaine Loreille, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale, pour les dépenses et recettes de fonctionnement liées aux prestations relevant de la commande publique dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre et dans le cadre de la qualité des eaux ;

- Mme Sylviane Strynckx, directrice de la prévention et de la promotion de la santé, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la prévention et de la promotion de la santé et sous-directrice de l'animation territoriale, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de la prévention et de la promotion de la santé, ainsi qu'à celles au profit des politiques et missions médico-sociales relatives aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques (dont addictions) ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Sylviane Strynckx et de Mme Amandine Dejancourt, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou cellule dont elle ou il est responsable, à :

- Mme Stéphanie Maurice, sous-directrice parcours addictions et personnes en difficultés spécifiques ;
- M. Georgios Gounaris, sous-directeur parcours de prévention ;
- M. Frédéric Leysens, responsable de la cellule allocations des ressources.

- M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de l'offre de soins ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme Christine Van Kemmelbeke, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, à M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme Christine Van Kemmelbeke, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, dans la limite des missions confiées à la sous-direction dont elle ou il est responsable, à :

- Mme le Dr Sophie Augros, sous-directrice démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé ;
- M. Emmanuel Sinnaeve, sous-directeur de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;

- M. Charly Chevalley, directeur de l'offre médico-sociale, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Laurence Cado, directrice adjointe de l'offre médico-sociale à compter du 1er août 2025, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de l'offre médico-sociale ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Charly Chevalley et, à compter du 1er août 2025, de Mme Laurence Cado, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou au pôle dont elle ou il est responsable, à :

- M. Roger Petit, sous-directeur des affaires financières ;
- M. Olivier Renaux, responsable du pôle de proximité territorial de l'Aisne ;
- Mme Dorothée Grammont, responsable du pôle de proximité territorial du Nord, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Cécilia Guey, responsable adjointe ;
- Mme Sophie Liénard, responsable du pôle de proximité territorial de l'Oise ;

- Mme Delphine Ignace, responsable du pôle de proximité territorial du Pas-de-Calais, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Duriez, responsable adjointe ;
- M. Emmanuel Boisbouvier, responsable du pôle de proximité territorial de la Somme ;

- M. Thierry Véjux, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Carole Lamorille, directrice adjointe du secrétariat général, en ce qui concerne l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement, de personnel et d'investissement imputées sur le budget principal de l'ARS ;

  En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Véjux et de Mme Carole Lamorille, qualité d'ordonnateur délégué est également accordée à M. Rachid Faouzi, sous-directeur des ressources humaines et des parcours, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Dorothée Bussignies, sous-directrice adjointe des ressources humaines et des parcours, en ce qui concerne l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement, de personnel et d'investissement imputées sur le budget principal de l'ARS ;

- M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins, en ce qui concerne les dépenses et recettes à destination des établissements de santé, sans considération de la direction concernée par l'action ;

  En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme Christine Van Kemmelbeke, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, à M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources à la direction de l'offre de soins ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugo Gilardi, directeur général, et de M. Jean-Christophe Canler, directeur général adjoint, et des directeurs et directeurs adjoints susmentionnés, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, à l'exception de la signature des engagements juridiques et à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à :

- M. Thierry Véjux, secrétaire général et Mme Pascale Debeir, responsable du service achats et contrôle de gestion du secrétariat général, et à Mme Sylvie Poyelle, adjointe à l'agent comptable, responsable du service financier à l'agence comptable-service financier, pour les dépenses imputées sur les budgets de l'ARS ;

- M. Jean-Emmanuel Rios, responsable du service administration du personnel, suivi des carrières et des rémunérations à la sous-direction ressources humaines du secrétariat général, pour les dépenses de fonctionnement et de personnel correspondant aux ressources humaines imputées sur le budget principal de l'ARS, hors formation professionnelle ;

- M. Vincent Bouché, chargé de mission de la cellule allocations des ressources à la direction de la prévention et de la promotion de la santé, pour les dépenses d'intervention et de fonctionnement du FIR correspondant aux missions de la direction de la prévention et de la promotion de la santé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugo Gilardi, directeur général, et de M. Jean-Christophe Canler, directeur général adjoint, et des directeurs et directeurs adjoints susmentionnés, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, à l'effet de valider dans les systèmes d'information budgétaires et comptables, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à :

- Mme Sylvie Poyelle, adjointe à l'agent comptable, responsable du service financier à l'agence comptable-service financier, pour les recettes et dépenses imputées sur les budgets de l'ARS ;
- Mme Cathy Blanlot, Mme Gaëlle Charvin et Mme Karine Stachowski, chargées de mission FIR à la direction de la stratégie et des territoires, pour les dépenses imputées sur le budget annexe de l'ARS relatif au FIR ;

Article 16 – Délégation spéciale de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont accordées à :

- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne – ou en son absence, à Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Aline Queverue, directrice de la délégation départementale du Nord – ou en son absence à M. Olivier Rovere, directeur adjoint de la délégation départementale du Nord ;
- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise – ou en son absence à Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais – ou en son absence à Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme – ou en son absence, à Mme Anne-Valérie Boitel, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme ;
- M. Pascal Poëtte, directeur de la communication à la direction générale ;
- Mme Laurence Cado, directrice de la stratégie et des territoires jusqu'au 31 juillet 2025 inclus et à M. Gwen Marqué, directeur adjoint jusqu'au 31 juillet 2025 inclus et directeur de la stratégie et des territoires à compter du 1er août 2025 ;
- Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale – ou en son absence à Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe ;
- Mme Sylviane Strynckx, directrice de la prévention et de la promotion de la santé – ou en son absence à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe ;
- M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins – ou en son absence à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins ;
- M. Charly Chevalley, directeur de l'offre médico-sociale – ou en son absence à Mme Laurence Cado, directrice adjointe de l'offre médico-sociale à compter du 1er août 2025 ;
- M. Thierry Véjux, secrétaire général – ou en son absence à Mme Carole Lamorille, directrice adjointe ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique (et, en ce qui concerne M. Thierry Véjux et Mme Carole Lamorille, ceux des personnels de l'agence comptable-service financier et ceux

relatifs à des déplacements effectués dans le cadre des mandats pour les instances représentatives du personnel).

La signature des ordres de mission et états de frais de déplacement des délégataires susvisés, ainsi que de ceux de M. Rafaël Muela, agent comptable, est réservée au directeur général de l'ARS et au directeur général adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville et de Mme Tiphaine Loreille, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme Agnès Champion, sous-directrice de l'inspection et du contrôle ;
- Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, sous-directrice veille et sécurité sanitaire ;
- Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale ;
- Mme Marie-Aude Schiaulini-Zelmat, responsable du service santé environnementale Aisne et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Magali Signolet, responsable adjointe du service santé environnementale Aisne ;
- M. Florent Guérin, responsable du service santé environnementale Nord ;
- Mme Vanessa Decouture, responsable du service santé environnementale Oise, à compter du 7 juillet 2025 ;
- M. Eric Bemben, responsable du service santé environnementale Pas-de-Calais, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. Olivier Grard, responsable adjoint du service santé environnementale Pas-de-Calais ;
- M. Jérôme Veyret, responsable du service santé environnementale Somme ;
- M. Christophe Heyman, responsable du service régional d'évaluation des risques sanitaires et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Béatrice Jedor, responsable adjointe du service régional d'évaluation des risques sanitaires ;
- M. Benoît Barbara, responsable de la cellule point focal régional ;
- Mme Sophie Lhermitte, responsable du service soins sans consentement ;
- Mme le Dr Anne Capron, responsable du service veille sanitaire ;
- M. Gilles Grégoire, responsable du service zone défense et sécurité ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Sylviane Strynckx et de Mme Amandine Dejancourt, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme Stéphanie Maurice, sous-directrice parcours addictions et personnes en difficultés spécifiques, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Corinne Dhaussy, responsable du service personnes en difficultés spécifiques ;
- M. Georgios Gounaris, sous-directeur parcours de prévention ;
- M. Frédéric Leysens, responsable de la cellule allocations des ressources ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de la prévention et de la promotion de la santé de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme Christine Van Kemmelbeke, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme le Dr Sophie Augros, sous-directrice démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé ;
- M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés ;
- M. Emmanuel Sinnaeve, sous-directeur de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;
- Mme Louise Lecerf, responsable du service accès aux soins sur les territoires, parcours coordonnés et coopération ;
- Mme Mariam Petrosyan, responsable du service gestion des ressources humaines hospitalières ;
- Mme Louise Richard-Gilis, responsable du service gestion et formation des professionnels de santé ;
- Mme Isabelle Guilloton, responsable du service accès aux soins non programmés et transports sanitaires ;
- Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources ;
- Mme Marie-Alexandra Divandary, responsable du service planification, autorisation et contractualisation
- Mme Elodie Guilbault, responsable du service amélioration de l'efficience ;
- M. François Montagne, responsable du service analyse financière ;
- M. Pierre Balayé, responsable du service information médicale et T2A ;
- Mme Catherine Bonnard, responsable de la cellule produits de santé et biologie ;
- Mme Anne Diem, responsable du pôle de proximité territorial de l'Aisne ;
- Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, responsable du pôle de proximité territorial du Nord ;
- M. Alexandre Carpentier, responsable du pôle de proximité territorial de l'Oise ;
- M. Nicolas Hautecoeur, responsable du pôle de proximité territorial du Pas-de-Calais ;
- M. Jérôme Schlouck, responsable du pôle de proximité territorial de la Somme ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de l'offre de soins de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Charly Chevalley et, à compter du 1er août 2025, de Mme Laurence Cado, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- M. Christophe Muys, sous-directeur planification, programmation, autorisation ;
- M. Roger Petit, sous-directeur des affaires financières ;
- M. Olivier Renaux, responsable du pôle de proximité territorial de l'Aisne ;
- Mme Dorothée Grammont, responsable du pôle de proximité territorial du Nord ou, en son absence ou empêchement, à Mme Cécilia Guey, responsable adjointe ;
- Mme Sophie Liénard, responsable du pôle de proximité territorial de l'Oise ;
- Mme Delphine Ignace, responsable du pôle de proximité territorial du Pas-de-Calais, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Duriez, responsable adjointe ;
- M. Emmanuel Boisbouvier, responsable du pôle de proximité territorial de la Somme ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de l'offre médico-sociale de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Véjux et de Mme Carole Lamorille, délégation de signature et de qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- M. Rachid Faouzi, sous-directeur des ressources humaines et des parcours, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Dorothée Bussignies, sous-directrice adjointe des ressources humaines et des parcours ;
- M. Sébastien Piotrowski, sous-directeur du numérique interne ;
- M. Stéphane Cauchy, sous-directeur des affaires immobilières et logistiques ;
- Mme Pascale Debeir, responsable du service achats et contrôle de gestion ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels du secrétariat général de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Véjux et de Mme Carole Lamorille, délégation de signature et de qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à M. Rachid Faouzi, sous-directeur des ressources humaines et des parcours, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Dorothée Bussignies, sous-directrice adjointe des ressources humaines et des parcours, pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'agence comptable-service financier et ceux relatifs à des déplacements effectués dans le cadre des mandats pour les instances représentatives du personnel.

Article 17 – La décision du directeur général de l'ARS du 5 mai 2025 susvisée est abrogée.

Article 18 – Les directeurs de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 7 juillet 2025

Hugo Gilardi